

Ba 20. Aug. 74 1!

o.223.
o.223.10 -ML/ek

3003 Berne, le 20 août 1974

Union des Producteurs Suisses

2824 V i c q u e s

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, en date du 23 juillet dernier, appeler l'attention de M. le Conseiller fédéral Graber sur l'importance de la production laitière enregistrée depuis quelques mois en Suisse.

En l'absence de son destinataire, votre lettre nous a été transmise.

Comme vous le savez, le Département dispose depuis deux ans d'un crédit annuel de 16 à 17 millions de francs pour l'octroi d'aide en produits laitiers aux populations nécessiteuses du monde. Cette assistance alimentaire est dispensée pour une large part par les organisations privées suisses d'entraide internationale.

C'est ainsi que les trois organisations auxquelles vous avez adressé copie de votre communication, ainsi d'ailleurs qu'une douzaine d'autres, ont reçu au début de cette année plus de 1000 tonnes de lait en poudre et 245 tonnes de fromage fondu. En 1973, ces distributions ont permis d'aider nombre d'oeuvres d'entraide, contrôlées par celles de notre pays, dans 5 Etats d'Europe, 12 d'Amérique, 38 d'Afrique et 23 d'Asie. De leur côté, le Programme alimentaire mondial, l'UNRWA et le Comité



international de la Croix-Rouge ont reçu au début de l'année quelque 300 tonnes de produits laitiers suisses. Un complément de 465 tonnes vient d'être réparti entre les organisations précitées.

De plus, des envois d'urgence ont été effectués comme par le passé dans tous les cas de catastrophes ou de situations alimentaires critiques et toutes mesures utiles sont prises pour assurer une distribution directe aux bénéficiaires, dans les meilleures conditions.

Le crédit de 16 millions de francs dont nous disposons pour 1974 est ainsi pratiquement épuisé. La hausse des prix du lait, des emballages, des transports, ne contribue par ailleurs pas à étendre nos possibilités d'action. D'autre part, les compressions budgétaires ordonnées par le Conseil fédéral ne nous permettent pas d'espérer, cette année, l'octroi d'une nouvelle marge de crédit pour l'aide alimentaire en produits laitiers suisses. En revanche, nous devrions disposer l'an prochain d'un montant de 18 millions de francs, si de nouvelles mesures de restriction ne s'avèrent pas nécessaires.

Nous regrettons de ne pouvoir vous donner une meilleure réponse. L'Union centrale des producteurs suisses de lait a été informée dans le même sens.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction
des organisations internationales

Le sous-directeur :

(Pictet)

Double à : W 170

Ea 20. Aug. 74 15